

Christian Dior

SOCIETE EUROPEENNE AU CAPITAL DE € 361 015 032 - 582 110 987 R.C.S PARIS
30 AVENUE MONTAIGNE - 75008 PARIS

Politique de rémunération des mandataires sociaux Assemblée générale mixte du jeudi 23 avril 2026

Résultats des votes (Article R.22-10-14 IV du Code de commerce)

L'Assemblée générale mixte des actionnaires de la société CHRISTIAN DIOR du jeudi 23 avril 2026, a approuvé sans modification et comme suit, les résolutions relatives aux politiques de rémunération des administrateurs et des dirigeants mandataires sociaux présentées dans le Rapport annuel au 31 décembre 2025 :

RESOLUTIONS	RESULTAT DU VOTE	LIEN VERS LE RAPPORT ANNUEL
11ème Résolution Politique de rémunération des Administrateurs	Approuvée 99,99 %	Point 2.1.1 Pages 294 et 295
12ème Résolution Politique de rémunération du Président du Conseil d'administration	Approuvée à 99,95 %	Point 2.1.2 Pages 295 et 296
13ème Résolution Politique de rémunération du Directeur général	Approuvée à 99,86%	Point 2.1.2 Pages 295 à 296